



CFE-CGC

# Qualification Brigadier

Paix Publique

**ACTE 2**

Le bureau national  
Paris le 10 mars 2010

## REPORT DE L'EXAMEN

A ce jour, chaque candidat reçoit un courrier indiquant:

- Motifs d'annulation
- Date de convocation à la nouvelle épreuve le 06 Mai 2010
- Note QCM conservée
- Proximité des centres d'examen de la résidence administrative

Chaque candidat recevra un nouveau courrier de convocation à l'épreuve

**Les frais de déplacement seront pris en charge par le SGAP ou le SATP dont le candidat dépend**

**Les fonctionnaires concernés qui ne pourront pas se présenter à l'examen doivent établir un rapport avec justificatif**

**Le candidat concerné peut également saisir le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier.**

**ALLIANCE FORMATION,  
MAJORITAIRE !**